

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, LHOSTE, RAPP-LEROY, Adjointes

MM, JEANNE, FRICHOT, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, DURAND,
DE PIBRAC, POISSON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Dominique FRICHOT qui donne pouvoir à Madame Claire DURAND

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Madame Aurélie POISSON

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Madame Jeanne-Marie FRICHOT

Monsieur Guy MOUTET qui donne pouvoir à Madame Evelyne DIETRICH

Monsieur Jean-Pierre HUBERT-DIGER qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Alain HESLOUIN qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Patrick JEANNE

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Monsieur Fabien GILLET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Monsieur Stéphane GOUIN qui donne pouvoir à Monsieur Christian COCHELIN

Madame Stéphanie MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

ABSENTS

Madame Marie-Christine NORMAND

Madame Agnès GUERIN - arrivée à 19 heures

La séance est ouverte à 18 heures 00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Jeanne-Marie FRICHOT est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique :

- les points suivants à ajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Aménagement d'un bâtiment en salles sportives, administratives et culturelles - modification en cours d'exécution
- ✓ Cession du véhicule Twingo au garage Boudet

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- Des associations « Les Amis de Bonneval », « Aqua Palmes » et « Au Rendez-vous du Tilleul » pour le versement de leurs subventions
- De l'association « Tennis Club de Bonneval » pour la qualité des travaux d'entretien effectués sur les installations du Club par la municipalité

- De l'association « Don du Sang » pour le prêt de la salle des fêtes lors de leur collecte du 8 juin dernier

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour :

La séance débute par le point 3 « Urbanisme - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) » présentation faite par Monsieur Arnaud HANSSE du Cabinet Gilson.

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

URBANISME

➤ DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur Hansse, du Cabinet Gilson, a exposé aux membres présents le projet du PADD composé de 4 orientations :

- poursuivre le développement économique du territoire
- préserver et mettre en valeur l'identité et le patrimoine
- concilier croissance démographique et lutte contre l'étalement urbain
- intégrer les changements climatiques dans les principes d'aménagement.

Le Conseil, à l'unanimité, PREND ACTE de la tenue du débat.

Reprise de l'ordre du jour à 19 heures 15

FINANCES

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

- BUDGET BATEAUX M4 14100

RECETTES

Investissement

Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés

Cpte 1641 « Emprunt » + 150 000 €

DÉPENSES

Chap 21 - Immobilisations corporelles

Cpte 2188 « Autres » + 70 000 € HT

Cpte 2183 « Matériel de bureau » + 5 000 € HT

Cpte 2138 « Autres constructions » + 50 000 € HT

Chap 23 - Immobilisations en cours

Cpte 2313 « Constructions » + 25 000 € HT

- BUDGET BOURG CENTRE 18100

RECETTES

Fonctionnement

Chap 75 - Autres produits de gestion courante

Cpte 752 « Revenus des immeubles » + 6 000 € HT

DÉPENSES

Chap 011 - Charges à caractère général

Cpte 60632 « Ftures de petit équipt » + 3000 € HT

Cpte 61558 « Entretiens biens mobiliers » + 3 000 € HT

- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 15100

Les résultats de l'exercice 2020 ont été transmis arrondis à l'euro supérieur donc une différence de 0.78 en trop.

RECETTES

Cpte 002 « Résultat de l'exercice antérieur » : -

0.78 €

DÉPENSES

Cpte 658 « Charges diverses » : - 0.78 €

Investissement

Il est inscrit au BP 2021 296 946 € au compte 001 résultat de l'exercice 2020 d'investissement en recettes au lieu de 296 945.52 € selon la délibération 2021-060 du conseil municipal du 08/04/2021 donc une différence de 0.48 en trop.

RECETTES

Compte 001 « Résultat de l'exercice antérieur d'investissement » : - 0.48 €

DÉPENSES

Compte 2315 « Travaux en cours : installations, matériel et outillage techniques » : -0.48 €

Fonctionnement

Compte 673 « Titres à annuler sur exercice antérieur » + 51 500 €

Compte 658 « Charges diverses » - 51 500 €

- BUDGET PRINCIPAL M4 00100

DÉPENSES

Compte 673 « Titres à annuler sur exercice antérieur » + 67 500 €

Compte 65888 « Autres charges diverses » - 67 500 €

➤ SUBVENTION DÉPANN'EMPLOI

Le Conseil, par 25 voix Pour et 1 Abstention (M.GOURGUECHON), Messieurs BILLARD et MOUTET ne participant ni au débat ni au vote, DÉCIDE de verser une subvention, pour l'année 2020, à l'association Dépann'Emploi d'un montant de 7 500 euros.

➤ FIXATION TARIFS PRIX DE VENTE DE GOBELETS PUBLICITAIRES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE fixer le tarif à 1 euro/gobelet publicitaire.

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

MARCHÉS PUBLICS

➤ ANCIENNE JUSTICE DE PAIX - RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES - ATTRIBUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2021, DÉCIDE de retenir :

- pour le lot 1 - Maçonnerie, Pierre de taille l'entreprise Pavy sise Rue Thomas Edison à LA CHAPELLE SAINT AUBIN (72650) pour un montant de 122 837.19 € HT
- pour le lot 2 - Charpente l'entreprise ABC Leroyer sise ZA La Perrière à ROUEZ (72140) pour un montant de 59 116.10 € HT.
- pour le lot 3 - Couverture l'entreprise Haudebourg sise 2 Rue de la Croix Bourgot à BONNEVAL (28800) pour un montant de 57 000.00 € HT.

➤ RÉFECTION DE VOIRIES ET DE TROTTOIRS - MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2021, DÉCIDE de retenir les modifications suivantes :

- Tranche ferme : une moins-value de 22.50 € HT est proposée soit un écart de - 0.03 %.
Le nouveau montant pour la tranche ferme est de 73 338.50 € HT.
- Tranche optionnelle 1 : une moins-value de 0.70 € HT est proposée soit un écart de - 0.0007 %.
Le nouveau montant pour la tranche optionnelle 1 est de 102 109.50 € HT.

➤ TRAVAUX À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ATTRIBUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 20 juillet 2021, DÉCIDE de retenir :

- la société TRAVERS Dominique sise 8 Rue de la Croix Bourgot à Bonneval (28800) pour un montant de 61 692,50 € HT (option faux plafonds dans les sanitaires comprise) soit 74 031,00 € TTC pour le lot 2 « Cloisons - Doublages - Isolation »
- la société Menuiserie Roger Pousset sise 4 Rue Saint Gilles à Bonneval (28800) pour un montant de 42 666,23 € HT soit 51 199,48 € TTC pour le lot 3 « Menuiseries intérieures »
- la société REVNOR sise ZAC du Long Buisson, 350 Rue Nungesser et Coli, BP 1628 à EVREUX (27016) pour un montant de 37 866,00 € HT soit 45 439,20 € TTC pour le lot 6 « Revêtement de sol souple »

DÉCLARE :

- sans suite le lot 1 « Gros œuvre - Carrelage - Faïence » au motif que les besoins définis dans ce lot doivent être redéfinis.
- le lot 4 « Électricité » infructueux, aucune offre n'ayant été remise

DIT QU'une négociation va être engagée pour les lots 5 (Plomberie - sanitaire chauffage - ventilation), 7 (Peinture) et 8 (Isolation extérieure).

➤ FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 20 juillet 2021, DÉCIDE de retenir la modification suivante :

Des sous-tatamis supplémentaires doivent donc être fournis et posés par la société qui avait été retenue.

Le montant de la plus-value proposée s'élève à 976,80 € HT soit + 4,58 %.
Le nouveau montant du marché s'élèverait ainsi à 22 311,48 € HT.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

URBANISME

➤ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Il est possible de modifier le PLU pour introduire cette disposition qui est prévue par le Code de l'urbanisme. En effet, si les zones naturelles sont généralement définies pour leur intérêt paysager ou de biodiversité, il est d'usage d'y permettre des activités agricoles, pastorales et forestières.

Ces changements peuvent être effectués par délibération du conseil municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme ;

- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;

- de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;

DIT QUE les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (article 2031, chapitre 20).

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

RESSOURCES HUMAINES

➤ CRÉATION DE POSTE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint technique - Agent de maîtrise principale, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2021

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ ACQUISITION PARCELLES ZN892-891 SISES ROUTE DE SANCHEVILLE

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition parcelles ZN892 et ZN 891 sise route de Sancheville d'une contenance, l'une de 9 ares et 13 ca constituant une parcelle de terre et l'autre de 18 ares et 65 ca constituant un bâtiment à usage de bureaux, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître Lhuillery-Tessier, Notaire à Bonneval avec la participation de Maître Jean-Baptiste PERON, en qualité de notaire représentant le liquidateur judiciaire de la société CAG2T.

➤ MODIFICATION RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ RUE DE LA RÉSISTANCE N°s 9, 9BIS ET 9TER ET RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES N°s 2 ET 4

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la modification du règlement de copropriété faisant apparaître la division en 7 lots du lot 32 de la copropriété, parcelles AD492-493 & 495 incluant les places de parking appartenant à la Ville de Bonneval et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent en l'étude de Maître Lhuillery-Tessier, Notaire à Bonneval.

➤ CESSION LOT 32 SIS COPROPRIÉTÉ RUE DE LA RÉSISTANCE N°s 9, 9BIS ET 9TER ET RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES N°s 2 ET 4

Vu la proposition de plusieurs propriétaires de la copropriété de racheter les parkings à l'euro symbolique non versé appartenant à la Ville de Bonneval, se situant lot 32 de la copropriété, appartenant aux parcelles AD492-493 & 495, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession d'1 parking à chaque propriétaire demandeur, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent en l'étude de Maître Lhuillery-Tessier, Notaire à Bonneval, DIT QUE les frais sont à la charge de l'acquéreur.

➤ CESSION LOTS 2 & 4 SIS COPROPRIÉTÉ RUE DE LA RÉSISTANCE N°s 9, 9BIS ET 9TER ET RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES N°s 2 ET 4

Vu la proposition du syndicat des copropriétaires de racheter les locaux techniques situés au niveau de l'arrêt de bus ainsi que des couloirs menant de la rue aux parkings à l'euro symbolique non versé appartenant à la Ville de Bonneval, se situant lots 2 et 4 de la copropriété, appartenant aux parcelles AD492-493 & 495 le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession lots 2 & 4, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent en l'étude de Maître Lhuillery-Tessier, Notaire à Bonneval, DIT QUE les frais sont à la charge de l'acquéreur.

➤ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil, à la majorité, Madame Evelyne RAPP LEROY ne participant pas au vote, DÉCIDE de procéder au remboursement de :

- la somme de 511,10 euros correspondant à l'acquisition de lumières bord de rivière pour la mise en Lumières au Fil de l'Eau à Madame Evelyne RAPP LEROY.

➤ APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE « ACTION BOURGS-CENTRES EN EURE-ET-LOIR »

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la convention territoriale « bourg-centre » de la commune de Bonneval qui reprend l'annexe 1 « projet de territoire » et intègre :

- L'annexe 2 - Fiches projets « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » de la commune de Bonneval. Ces fiches projets précisent l'objectif, le contenu, le maître d'ouvrage, le calendrier, le coût et le plan de financement prévisionnel de ces projets qui constituent la programmation locale prévue pour développer à court terme le projet de territoire,

- L'annexe 3 constituée du tableau de programmation financière prévisionnelle découlant des fiches projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➤ DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'OBSÈQUES

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la demande de remboursement de la somme de 8 271 euros HT soit 9 925,20 euros TTC réglée par mandat n°1476/2020 pour les frais d'obsèques et de rapatriement au Portugal de Madame Correia auprès des héritiers de la défunte, M. Philippe CORREIA - 25 rue de Bruxelles 28110 LUCE né le 11/07/1977 à Saint Denis (93) et M. David CORREIA - 32 Méroger 28800 BONNEVAL né le 09/11/1979 à Saint-Denis (93), DÉCIDE de prendre une garantie hypothécaire sur le bien immobilier sis 24 rue de Couture - parcelles ZL 57 et ZL 58 à Bonneval et FAIT VALOIR la créance de la ville.

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

➤ AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 20 juillet 2021, APPROUVE les modifications suivantes :

- Lot 7 - Métallerie Ferronnerie : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de + 899,08 € HT,
- Lot 8 - Electricité Courants faibles forts : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de + 4 610,00 € HT.

DIT QUE le montant total de ces modifications apporte une plus-value de + 5 509.08 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

➤ CESSION DE VÉHICULE

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession du véhicule immatriculé 9535 VM 28, type Twingo de marque Renault pour un montant de 1 000 euros au garage Boudet.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 20 heures 05.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Le Maire empêché,
Eric JUBERT

